

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

27/08/2025

N° E25000008 /97

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LA  
MARTINIQUE

Le président du tribunal administratif

**E- Décision désignation commissaire enquêteur du 27/08/2025**

**CODE : 1**

Vu enregistrée le 11/08/2025, la lettre par laquelle M. le Directeur de la D.E.A.L demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet un *projet valant mise en compatibilité (DPMEC) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune pour l'extension du périmètre de la carrière de la société d'exploitation de la Carrière Paquemar (SECPA) située au lieu-dit "Morne Jalouse" sur le territoire de la commune du Vauclin, ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

VU le décret n°85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Guy LAFONTAINE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Madame Sandra MIRAILH est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à M. le Directeur de la D.E.A.L, à Monsieur Guy LAFONTAINE, à Madame Sandra MIRAILH et à la Société d'exploitation carrière Paquemar.

Fait à Schoelcher, le 27/08/2025

le président,

Jean-Michel LASO



**Copie certifiée conforme**  
**La Greffière en Chef**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Niangui DJAKOURÉ", written over a horizontal line.

**Niangui DJAKOURÉ**